



Réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué le vingt-six janvier deux mille quinze s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : CASERTA Carole, FABRE Nancy, SCHNEYDER Laëtitia, BERMOND Gilbert, GAUTHIER Jean-Pierre, KORTZ Sylvain, PASCAL Alain, VALLIER Jean-Claude, VIALET Baptiste.

Absent représenté : BERARD Jacky (pouvoir donné Laëtitia SCHNEYDER), Jean SERRI (pouvoir donné à Alain PASCAL).

Secrétaire de séance : Sylvain KORTZ.

La séance est ouverte à 14H30

1 – Vote des comptes administratifs 2014, et des affectations de résultat.

• Budget Principal

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement : 257 733.32 €
Total des recettes de fonctionnement : 275 400.48 €

Résultat de fonctionnement 2014 : 17 667.16 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement : 43 847.12 €
Total des recettes d'investissement : 227 428.43 €
Résultat d'investissement 2014 : 183 581.31 €

Le compte administratif du budget principal a été adopté 9 voix pour, 1 abstention (le maire ne participant pas au vote).

Vote de l'affectation de résultat Budget principal

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2015 est 153 323.96 €.

Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2015 est 57 963.32 €.

Couverture de financement au 1068, budget 2015 est de 0 €

Voté à l'unanimité des présents.

• Budget Eau et Assainissement

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement : 31 280.92 €
Total des recettes de fonctionnement : 33 304.25 €

Résultat de fonctionnement 2014 : 2 023.33 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement : 52 377.40 €
Total des recettes d'investissement : 22 976.38 €

Résultat d'investissement 2014 : - 29 401.02 €

Le compte administratif du budget eau et assainissement a été adopté à l'unanimité (le maire ne participant pas au vote).

Vote de l'affectation de résultat Budget Eau

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2015 est 8 709.36 €.

Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2015 est - 2 948.79 €.

Couverture de financement au 1068, budget 2015 est de 0 €

Voté à l'unanimité des présents.

2 – Projet éolien,

Le Maire rappelle avoir organisé, en préalable à ce projet, une consultation des habitants en mettant à leur disposition un cahier de doléances. Il a ensuite invité les habitants de la commune à une réunion. Le déroulement de la réunion n'a pas permis au maire de mener à son terme la présentation qu'il se proposait de faire. Le maire a par la suite contacté le service compétent de la Préfecture. La personne responsable a déconseillé l'organisation d'un référendum sur le projet, considérant que le fait d'avoir mis en place un cahier d'observations en Mairie et d'avoir organisé une réunion ouverte à tous les habitants de la commune constituait des préliminaires suffisants pour permettre au Conseil Municipal de s'exprimer.

Le Maire a ensuite présenté au Conseil une délibération du 5 Juillet 2008, prise à l'unanimité par l'ancienne équipe municipale, qui entérinait le projet de créer une Zone de Développement Eolien sur l'ensemble du périmètre géographique de la communauté de commune du Haut-Buëch. L'évocation de cette ancienne décision a suscité une protestation de deux des membres du Conseil, estimant qu'ils auraient dû être informés bien à l'avance de l'existence de cette délibération.

A la question posée par le Maire de savoir si cette ancienne délibération devait être annulée ou devait conduire la nouvelle équipe à se prononcer dans la continuité de cette ancienne décision, une majorité de conseillers a accepté de poursuivre dans la même voie.

Un projet de délibération a alors été présenté par le maire aux Conseillers. A la suite d'un échange avec Monsieur Vialet, qui disposait de nouveaux éléments pouvant aider à une décision en faveur d'un projet éolien sur le territoire communal, la délibération proposée par le maire a été modifiée en conséquence, et votée par l'ensemble des conseillers présents ou représentés.

Le texte voté est le suivant :

« Le Conseil Municipal réuni le 26 Janvier 2015 a pris la décision de confier une étude de faisabilité d'implantation d'éoliennes de puissance sur le territoire communal.

Cette décision confirme la délibération prise en date du 05/07/2008 par l'équipe municipale précédente, qui avait accepté à l'unanimité des présents l'implantation d'éoliennes dans le Haut-Buëch.

Le prestataire sera désigné après une nouvelle consultation des candidats à cette implantation. Cette consultation sera programmée dans le meilleur délai. »

3 – Location d'un logement communal vacant,

Le logement communal occupé par Madame Rullier, situé au-dessus de la Mairie, est devenu vacant fin Novembre 2014. Il a fait l'objet de quelques travaux de remise en état tous réalisés par l'employé municipal.

La Mairie a été saisie d'une demande de la part de Monsieur Saïdane qui souhaitait devenir locataire de ce logement.

Il est à noter qu'à son départ, Madame Rullier a informé le Maire qu'elle ne lui rendait pas les clés de la cave associée au logement qu'elle libérait, car elle avait mis cette cave à la disposition de Madame Fabre.

Dans ces conditions, et n'ayant pas reçu d'information de la part de cette dernière sur ce sujet, le Maire a considéré que le logement serait désormais loué sans sa cave, et que la Mairie demanderait à Madame Fabre de libérer cette cave qui serait ensuite utilisée pour stocker une partie des documents et matériels entreposés dans le sous-sol de l'Ecomusée.

A la suite d'un échange entre le Maire et la Conseillère concernée, le Conseil Municipal a délibéré et

décidé (10 voix pour, Mme Fabre Nancy ne participe pas au vote) de louer finalement à Monsieur Saïdane l'appartement et la cave correspondante.

Le bail sera signé par le nouvel entrant, et prendra effet le 01/02/2015.

4 – Titularisation de l'employé technique,

Le Maire informe le conseil municipal que la commune s'est rapprochée du Centre de Gestion 05 pour savoir s'il était possible de titulariser M. Patrice Bouteille dès le mois de septembre prochain.

La réponse est positive, sous réserve de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, et d'accepter sa titularisation par une délibération.

Le Conseil a accepté à l'unanimité :

Que le Maire demande la création de poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe auprès du centre de gestion 05

Et la titularisation de Mr P. Bouteille à compter du 1er Septembre 2015.

Informations générales :

Le Maire a rencontré Mr Biganzoli, responsable technique à IT05 : Plusieurs points ont été abordés.

Mur du cimetière : appel d'offre lancé prochaine semaine, ouverture des plis fin février, on pourra lancer les marchés -ou les bons de commande- en mars, travaux probablement en juin/juillet.

Pont de Vaunières : en cours, des devis seront disponibles en temps voulu pour des demandes de subventions.

Traitement UV : Mr. Biganzoli, s'occupe d'avancer avec nous. Il avait déjà envoyé un courriel sur ce problème, mais il doit revoir la personne qui est chargée du dossier.

Problème de la chute de blocs : selon Mr. Biganzoli, on est dans une situation assez compliquée. L'étude faite par RTM sur la route de Durbon au niveau de la Maison « Bonnefoy » laisse entendre que des blocs de rocher peuvent tomber sur la route. La décision pourrait être prise de fermer la route de Durbon totalement. Jean-Pierre Gauthier pense qu'on doit pouvoir rejoindre Durbon par Neuvillard, L'Aupet et les Cros. Incessamment, nous irons voir l'ONF, et le Préfet aura une lettre recommandée. On espère qu'il provoquera une concertation de tous les services concernés.

Séance levée à 16h30